

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IDEP
DU 9 JUIN 2016
PROCES-VERBAL

Présents : 8

Collège employeur : 4

GMI	S. LAFAIX
SCOP	N. JAMMES
SNCD	N. PHAN PLACE
UNIC	R. ANELOT

Collège salarié : 4

CFE CGC/IP	Ph. DERKAOUI
F3C CFDT	-
FC CFTC	A. MARTZ
FILPAC CGT	R. LECOMTE
FO Fed. Livre	M. BARRE

Absents excusés : 3

Collège employeur : 2

FESPA France	C. DESJONQUERES
CSNP	Ph. BOSSEBOEUF

Collège salarié : 1

F3C CFDT	A. BLIDI
----------	----------

Invités assistant à la réunion :

- D. KHALDI, Secrétaire,
- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président R. ANELOT.

1. Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'administration de l'IDEP du 16 décembre 2015.

➤ *Aucune remarque ni observation n'étant exprimée, le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

2. Arrêté des comptes de l'IDEP au 31 décembre 2015.

R. ANELOT excuse tout d'abord l'absence du Commissaire aux comptes qui ne pouvait être présent aujourd'hui. Il invite ensuite E. MOUCHARD à présenter les comptes arrêtés au 31/12/2015.

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2015. Le bilan général et le compte de résultat intègrent les opérations liées au Fonds de développement. Ce document est remis en séance.

Bilan au 31 décembre 2015 – Consolidé (service de proximité – Fonds de développement)

E. MOUCHARD commente les grandes masses du bilan.

Le bilan au 31/12/2015 totalise un montant de 3 488 312 € se décomposant comme suit :

ACTIF

Actif immobilisé – immobilisations incorporelles et corporelles	576 050 €
Actif immobilisé – immobilisations financières.....	10 164 €
<i>Total actif immobilisé.....</i>	<i>586 214 €</i>

E. MOUCHARD rappelle que la variation des immobilisations corporelles provient de l'activation de deux « EBM » dans le cadre du projet IRENEO.

Actif circulant – créances	595 401 €
Actif circulant – disponibilités	2 262 343 €
Actif circulant – charges constatées d'avance.....	44 355 €
<i>Total actif circulant</i>	<i>2 902 099 €</i>

PASSIF

Fonds propres	2 361 659 €
(les fonds propres intègrent le résultat déficitaire de l'exercice 2015, soit – 296 409 €)	
Fonds dédiés (Fonds de développement/outil e-Cographic).....	595 213 €
Dettes.....	531 441 €

E. MOUCHARD précise que toutes les dettes sont apurées en 2016.

Compte de résultat au 31 décembre 2015 – Activité service de proximité :

Produits d'exploitation

Avec 1 323 909 €, les ressources de l'IDEP pour 2015 proviennent :

- Développement de l'apprentissage et des métiers : 594 150 €.
- Fonds de développement : 700 000 € de subvention versée en soutien du service de proximité.
- Divers produits : 29 759 € représentés par des transferts de charges, par les factures établies dans le cadre de différentes conventions (e-Cographic, IG PRO Formation...) et diverses refacturations.

Charges d'exploitation :

Le total des charges, minorées des produits financiers et du report de ressources non utilisées, s'affiche pour 1 642 213 €, et se décompose comme suit :

« Salaires » : 83 496 € correspondant aux rémunérations de l'assistante communication, de la comptable, d'une chargée d'études en contrat de professionnalisation et d'une rédactrice.

« Charges patronales » : 40 603 € dont 8 464 € relatifs à la formation professionnelle.

« Frais de déplacements et missions » : 85 937 € engagés dans le cadre des différents salons, des réunions

« Apprentissage » et des différentes actions conduites dans le cadre du développement de l'IDEP.

« Frais de communication » : 179 989 € (salons et journées d'information, documentation et supports d'information, site internet...).

« Frais d'impression administrative » : 2 856 € (papier en-tête, cartes de visite).

« Charges informatiques » : 5 279 € dont 4 371 € correspondant à la maintenance des logiciels informatiques.

« Charges liées aux locaux - siège » : 8 848 € relatifs à l'entretien des locaux et à la location de salle.

« Honoraires, autres prestataires » : 7 588 €. Ces charges intègrent les honoraires du CAC pour un montant de 7 340 € et les frais inhérents à des honoraires divers pour 248 €.

« Autres charges » : 19 107 € correspondant aux dépenses de fournitures de bureau, de location de photocopieurs, d'affranchissement, de téléphone, de documentations et d'assurances.

« Charges des régions » : 38 336 €. Elles intègrent, entre autres, les loyers et charges locatives de l'ensemble des baux commerciaux pris en charge par l'IDEP.

« Dotations aux amortissements » 6 145 €. Ce poste de dépenses est constitué de l'amortissement d'un véhicule et du serveur informatique.

« Produits et charges financières » : - 14 611 € correspondant aux produits financiers minorés des charges d'impôts.

« Charges refacturées par l'AGEFOS PME - CGM » : 771 632 € correspondant à la mise à disposition de personnel de l'EGD au profit de l'IDEP dans le cadre de la convention de partenariat pour l'exercice 2015 ainsi que la refacturation du loyer.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 64 774 €.

« Suivi outil e-Cographic » : 0 €. Ce poste fait apparaître :

- d'une part, les prestations facturées aux organismes CQP, pour 3 040 €, représentant les droits d'utilisation de l'outil,

- et d'autre part, es frais d'hébergement de l'outil (5 554 €) et la reprise de provision pour ressources non utilisées (- 2 514 €).

« Subvention exceptionnelle versée pour le soutien aux demandeurs d'emploi » : Conformément à la décision prise lors du Conseil d'Administration du 13/06/2014, l'IDEP a versé la somme de 300 000 € aux deux bénéficiaires (Mediagraf, Amigraf).

Cette somme versée correspond à une charge de l'exercice qui minore le résultat de fonctionnement de l'organisme et le rend déficitaire.

L'exercice 2015 enregistre un déficit de 296 409 €.

Ce déficit sera imputé sur le report à nouveau.

Compte de résultat au 31 décembre 2015

– Fonds Territorial pour le développement des bassins régionaux des Industries graphiques

E. MOUCHARD présente l'état financier du Fonds territorial de développement au 31 décembre 2015 (document remis en séance).

Les ressources s'élèvent à 1 607 306 € et se décomposent comme suit :

- Collecte des contributions :	1 578 637 €
- Produits financiers :	6 306 €
- Autres produits :	22 363 €

Le montant inscrit dans les « Autres produits » correspond à un cofinancement obtenu dans le cadre du projet « Bourse de l'emploi » et à des factures émises dans le cadre du projet IRENEO.

Les dépenses s'élèvent à 2 016 251 € et concernent :

- Les frais d'études :	804 119 €
- Les dépenses de fonctionnement :	512 132 €
- Le soutien au réseau de proximité :	700 000 €
- Charges financière :	0 €

Le résultat de l'exercice s'affiche à - 415 251€.

La trésorerie disponible à fin décembre 2015 s'élève à 20 392 €.

Sur proposition de R. ANELOT,

- **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'arrêté des comptes qui sera présenté en l'état à la prochaine Assemblée générale de l'IDEP.**

3. Contrôle budgétaire à fin avril 2016 et proposition de budget révisé 2016.

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance). A fin avril 2016, le taux de réalisation doit être proche de 33.33%.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 350 333 €, soit 31.92 % du budget et se décomposent comme suit :

« Développement de l'apprentissage et des métiers » : 117 000 € soit 31.41% du budget.

« Soutien service de proximité » : 233 333 € soit 33.33 % du budget.

Les produits sont conformes aux prévisions budgétaires.

En revanche, pour l'année 2016, les ressources « Développement de l'apprentissage et des métiers » ont été revues à la baisse (351 000 €) du fait de la baisse de la collecte à percevoir sur le dispositif professionnalisation en 2016.

Les autres ressources sont reconduites à l'identique soit un total de produits pour 2016 : 1 076 000 €.

Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 302 916 €, soit 27.60 % du budget et se décompose comme suit :

« Salaires » : 35 607 € soit 35.61% du budget correspondant aux rémunérations de l'assistante communication, de la comptable, de la rédactrice et d'une chargée d'études en contrat de professionnalisation. Ce poste budgétaire est conforme compte tenu de la période présentée. Le budget révisé 2016 est porté à 185 000 €.

« Charges patronales » : 20 487 €. Ce poste budgétaire est conforme au budget. Pour l'exercice 2016, le budget révisé est affiché à 116 400 €.

« Frais de déplacements et missions » : 36 341 € de dépenses engagées. Pour l'année 2016, la proposition budgétaire est de 90 000 €.

« Frais de communication » : 25 905 € (Salons et journées d'information, documentation et supports d'information, site internet...). Le budget 2016 est révisé à la baisse pour un montant de 74 000 €.

« Frais d'impression administrative » : 0 € (papier en-tête, cartes de visite). Aucune dépense à ce jour sur ce poste budgétaire, le budget 2016 est porté à 3 000€.

« Charges informatiques » : 1 373 € dont 1 107 € correspondant à la maintenance des logiciels informatiques. Ce poste est en deçà du budget. Aussi le budget 2016 est révisé à 6 900 € au lieu de 7 500 €.

« Charges liées aux locaux – siège » : 2 860 € relatifs à l'entretien des locaux et la location de salle. Les réalisations sont conformes au budget ainsi le budget 2016 est reconduit à 10 000 €.

« Honoraires, autres prestataires » : 0 €. Le budget 2016 affiche un montant de 10 500 €.

« Autres charges » : 7 258 € soit 27.70% du budget. Cette ligne budgétaire se trouve en sous réalisation due à un resserrement des dépenses de fournitures de bureau, des frais d'affranchissement et de documentation. Cette tendance est maintenue pour l'année 2016 et donc le budget est affiché pour un montant de 26 200 €.

« Charges des régions » : 14 848 €. Elles intègrent, entre autres, les loyers et charges locatives de l'ensemble des baux commerciaux pris en charge par l'IDEP. Ce poste budgétaire est conforme. La proposition de budget pour 2016 est de 46 500 €.

« Dotations aux amortissements » 3 075 €. Ce poste de dépenses est constitué de l'amortissement d'un véhicule et du serveur informatique. Le budget pour l'année 2016 est de 7 000€.

« Produits et charges financières » : 5 €. Pour l'année 2016, le budget est de - 9 500 €.

« Charges refacturées par l'AGEFOS PME-CGM » : 134 857 € correspondant à la mise à disposition de personnel de l'EGD au profit de l'IDEP dans le cadre de la convention de partenariat pour l'exercice 2016 ainsi que la refacturation du loyer. Le budget révisé 2016 est affiché pour un montant de 470 000 €.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 20 300 €. Le budget révisé 2016 est porté à 40 000 € soit 30 K€ de moins que le budget initial.

« Suivi outil e-Cographic » : 0 €. Ce poste fait apparaître :

- d'une part, les prestations facturées aux organismes CQP, pour 788 €, représentant les droits d'utilisation de l'outil,

- et d'autre part, les frais d'hébergement de l'outil (- 2 138 €) et la dotation de provision pour ressources non utilisées (1 350 €).

Le résultat à fin avril 2016 présente un excédent de 47 418 €.

Le résultat du budget 2016 est quant à lui à l'équilibre.

4. Point de situation de la collecte des contributions dues au titre de la MSB 2015 :

- Fonds de développement des bassins d'activités régionaux dans les industries graphiques

E. MOUCHARD procède à la lecture du tableau joint à la convocation. Les chiffres arrêtés au 2 juin 2016 affichent un total de 1 471 617 € collectés auprès de 3 069 entreprises. Ces chiffres présentent en l'état un écart de - 6.8 % par rapport à la collecte 2015 qui avait enregistré un résultat final de 1 578 227 € et 3 382 entreprises versantes.

- Dialogue social et revitalisation des bassins graphiques dans la branche des Imprimeries de labour et des Industries graphiques

E. MOUCHARD procède à la lecture du tableau joint à la convocation. Les chiffres arrêtés au 2 juin 2016 affichent un résultat de 508 303 € collectés auprès de 2 972 entreprises. L'objectif de cette collecte opérée pour la première fois dans le secteur est de 500 k€ soit un dépassement observé de 1.7%.

5. Soutien au fonctionnement des sections d'apprentissage dans les industries graphiques.

- Proposition de convention de partenariat avec le CFA EN 84 (Carpentras) et l'UFA Léonard de Vinci (Marseille).

Dans le cadre du transfert des sections d'apprentissage Imprimerie (Bac Pro et BTS) de Carpentras vers Marseille, le principe de mise en œuvre d'une nouvelle convention de partenariat de développement de l'apprentissage dans les industries graphiques avec le GIP FCIP de l'académie d'Aix-Marseille pour les activités relevant des industries graphiques du lycée Léonard de Vinci de Marseille a été adopté par la SPP CGM (9/06/16).

Les modèles de convention présentés ce jour au profit de l'UFA L. de Vinci de Marseille ont été validés par les instances paritaires de CGM. B. TRICHOT fait une lecture commentée des conventions adressées avec la convocation.

Après en avoir débattu :

- **Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat au profit de l'UFA Léonard de Vinci de Marseille. Subvention de base : 60 000 €.**
- **Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la modification de la convention de partenariat avec le CFA EN 84 de Carpentras. Subvention de base : 30 000 €.**

- Proposition de convention de partenariat avec le CFA Gutenberg d'Illkirch-G.

La convention de partenariat pour l'année 2016 avec le CFA Gutenberg doit être modifiée afin de distinguer ce qui relève de l'aide au financement du fonctionnement de la section d'apprentis d'une part, et ce qui relève de la participation au réseau des CFA d'autre part. Il est ainsi proposé que ces deux axes fassent l'objet de deux conventions séparées. Cette ventilation a reçu l'adoption des instances paritaires de CGM (SPP - 9/06/16), ainsi que son application à l'ensemble des CFA IG conventionnés.

Après en avoir débattu :

- *La SPP adopte à l'unanimité la mise en œuvre de deux conventions avec le CFA Gutenberg pour l'année 2016 :*
 - *une convention au titre du financement de la section apprentissage industries graphiques,*
 - *une convention au titre de la participation au réseau des CFA des industries graphiques.*
- *Le principe de conventions distinctes selon l'objet (financement section apprentissage et participation au Réseau des CFA IG) sera étendu à l'ensemble des CFA pour l'année 2017.*

- Proposition d'attribution au titre des subventions complémentaires

B. TRICHOT fait lecture des dispositions adoptées par la SPP CGM le 9 juin 2016 quant à l'attribution de subventions complémentaires aux CFA des Industries graphiques, dans le cadre de la requalification des fonds de l'alternance.

AFI / Mont-St-Aignan :	15 000 €
AFIIG / Nantes :	15 000 €
Gobelins Ecole de l'Image / Paris :	10 000 €
CARTIF / Tours :	10 000 €
CIFOP / Angoulême :	10 000 €
SEPR / Lyon :	10 000 €
CFA Académie Toulouse :	10 000 €
AGEFPI / Grenoble :	11 500 €
CFA Gutenberg / Illkirch-G. :	10 000 €
CFA Le Vigean / Eysines :	10 000 €
UFA Baggio / Lille :	5 000 €
CFA La Noue / Longvic :	5 000 €
CFA EPDM / Thionville :	5 000 €
CFA La Fayette / Clermont-Fd. :	5 000 €
Passeport Forma / Nœux-les-Mines :	5 000 €
CFA IRFMA / Rivesaltes :	5 000 €
Total :	141 500 €

Après en avoir débattu :

- *Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le versement de subventions complémentaires telles que présentées au titre du soutien au fonctionnement des sections d'apprentissage dans le cadre de la convention de partenariat avec les CFA industries graphiques.*

6. Outil Pro Connexion - Bourse de l'emploi : proposition de mise à niveau et implémentation de nouvelles fonctionnalités de l'outil de gestion informatisée.

B. TRICHOT fait lecture des documents remis en séance quant aux évolutions du projet Bourse de l'emploi « Pro Connexion ».

Le bilan de l'opération menée de septembre 2015 à ce jour fait apparaître 304 visites d'entreprises, 274 contacts téléphoniques qualifiés, 221 offres publiées, 200 profils inscrits. Quasiment 53 000 consultations, et au final 36 offres pourvues (7 sur le dernier mois).

Si la dimension nationale était à l'origine du projet, Pro Connexion s'est déployé de façon expérimentale en région Nord afin de mesurer son efficacité. Le constat de satisfaction qui peut être fait après 15 mois d'activité permet d'envisager son extension dans d'autres bassins d'emplois (IDF, Auvergne-RHA, Limousin, ...).

Des évolutions sont néanmoins nécessaires : nouvelle organisation de l'accompagnement, amélioration de l'outil informatique.

- Un animateur national (responsable du dispositif) qui s'appuie sur le réseau des chargés de mission de l'IDEP (promoteurs de la bourse, premier repérage des besoins),
- Amélioration de l'ergonomie de l'outil (convivialité, fluidité des recherches, interface avec e-Cographic).

En synthèse, le budget associé à ces évolutions intègre deux postes d'investissement. Une recherche de cofinancement sera effectuée dans chaque bassin d'implémentation de la bourse :

- Développement informatique (ID Act) : 65 k€
- Animation par une responsable dédiée : 45 k€
- Total : 110 k€.

Après en avoir débattu :

- **Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'engagement de l'évolution du projet « Bourse de l'emploi – Pro Connexion » tel que présenté pour un budget global de 110 k€.**

7. Définition et développement d'une stratégie « Digital learning » pour la filière des Industries graphiques.

B. TRICHOT fait lecture de la note remise en séance qui rappelle en préambule la décision du CA du 15/12/2015 d'engager une étude confiée au cabinet FEFAUR de définition d'une stratégie de la formation à distance dans les Industries graphiques. Cette action a été menée dans le cadre d'un groupe de travail avec cinq organismes de formation.

A l'issue de ces travaux, il est préconisé le développement d'un portail dédié à la formation en ligne des salariés. Ce portail pourra également apporter d'autres services : e-Cographic, actualité formation, actions prioritaires, conférences web, Pro Connexion, ...).

La conclusion de l'étude fait ressortir l'obsolescence de l'offre IG PRro Formation, qui ne pourra pas être réutilisée dans le futur projet. Il est proposé que les organismes partenaires créent une nouvelle offre e-learning (eux-mêmes formés à ces développements). Chaque organisme est responsable de son offre qu'il administrera au sein du portail.

La cohérence d'ensemble du portail sera assurée par une convention de fonctionnement (organisation interne, financement des investissements, créations de modules, ...).

L'économie du modèle sera construite avec les organismes. Le modèle IG Pro Formation peut constituer une base de travail.

Le budget approximatif de la plateforme (portail) est estimé à 20 00 €/an les trois premières années (moins onéreux ensuite).

La coordination générale du projet et l'administration de la plateforme doivent reposer sur un Chef de projet « Digital Learning », qui pourrait être accompagné (au démarrage) par le cabinet FEFAUR.

Après en avoir débattu :

- **Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'engagement d'une stratégie « Digital Learning » telle que présentée (recrutement d'un chef de projet, accompagnement du cabinet FEFAUR, création d'un portail dédié...).**
- **Le budget estimé est de 150 k€, comprenant le recrutement d'une chef de projet, accompagnement FEFAUR, prise en charge la première année de la plateforme LMS. Une recherche de cofinancement par l'OPCA sera recherchée.**

8. Proposition d'engagement d'une étude sur la définition des blocs de compétences des CQP Industries graphiques et des passerelles avec d'autres secteurs professionnels.

B. TRICHOT fait lecture de la note remise en séance, rappelant que l'accord paritaire du 30 octobre 2015 affirme l'importance des CQP et leur accessibilité par blocs de compétences.

Le Cabinet NOVABILIS a été sollicité pour réaliser ce chantier de définition des CQP par blocs, en trois phases :

- Etude des passerelles interbranches (livrable octobre 2016) : cartographie des possibilités avec des branches mitoyennes.
- Définitions des blocs de compétences pour les CQP IG : 5 à 6 blocs par CQP, passerelles entre les CQP IG.
- Evaluation par blocs de compétences : grilles de notation pour chaque bloc, procédures VAE, inscription RNCP, révision e-Cographic.

Le budget s'établi à 59 550 € (hors étape VAE, environ 7 650 €).

Le Comité national paritaire du Fonds pour le développement des bassins d'activité graphique du 12 avril 2016 a donné un avis favorable pour prendre en charge 50 % sur le Fonds Territorial.

Après en avoir débattu :

- *Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'engagement des travaux par le Cabinet NOVABILIS pour la définition des CQP IG en blocs de compétences, selon un budget estimatif 67 200 € (59 550 € + 7 650 €)*
 - 50 % du budget estimatif (33 600 €) sera assuré par le Fonds territorial,
 - 50 % du budget estimatif (33 600 €) sera assuré par le budget Etudes de l'IDEP.

9. Présentation d'un plan stratégique de développement de l'apprentissage dans les industries graphiques et d'attractivité du secteur.

B. TRICHOT présentent Mesdames Stéphanie ROBERT (chargée de communication de l'IDEP) et Sandy DURAND (Responsable communication Agence SENNSE) qui viennent exposer le projet d'un plan stratégique de communication pour le développement de l'apprentissage dans le secteur des industries graphiques. Ce projet a reçu un avis favorable du Bureau le 25/05/2016.

Un document de 30 feuillets est remis en séance, complété par une présentation vidéo projetée afin de soutenir et expliquer le déroulement et les objectifs du plan.

Il se décompose en 2 parties :

- Etudes et recherches (contexte, diagnostic, cibles, objectif, messages),
- Propositions de communication :
 - Phase 1 : Développer la notoriété et préparer le recrutement,
 - Phase 2 : Actions de recrutement,
 - Consolidation et renforcement.

La présentation est complétée par la remise en séance du tableau prévisionnel d'engagements des actions sur les années 2016, 2017 et 2018. Il se distingue en deux phases :

A / Actions de communication « transverses » : site internet, guide de l'apprentissage, référentiel métiers, kit de communication, réseaux sociaux.

Année 1 - 2016 : 60 380 €

Année 2 - 2017 : 24 360 €

Année 3 - 2018 : 24 380 €

B / Campagne de communication : plan média radio, affiche « Ateliers de démonstration dans les CFA », affiche « Journée nationale de Portes ouvertes des CFA », flyers, relation presse.

Année 1 - 2016 : 102 683 €

Année 2 - 2017 : 91 343 €

Année 3 - 2018 : 91 343 €

L'ensemble de ce plan stratégique de développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques, réparti sur 3 années, représente un budget total de 400 k€.

Après en avoir débattu :

- ***Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'engagement d'un plan stratégique de communication et de développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques réparti sur trois ans pour un budget global de 410 k€.***

10. Proposition de mise en œuvre d'un projet associatif 2016-2018 (remis en séance),

R. LECOMTE rappelle que le bilan fait apparaître des disponibilités générées par le démarrage progressif de l'IDEP, qu'il convient d'affecter à différents projets stratégiques qui s'inscrivent de longues dates dans ses missions et objectifs. 1 460 000 € sont ainsi proposés à l'affectation de ces projets. Il invite B. TRICHOT à exposer les projets retenus.

1) Drupa 2016 : 50 000 €. Salon international de l'imprimerie à Düsseldorf, stand de l'IDEP « French Print » et élaboration du parcours experts destinés aux représentants des entreprises adhérentes de l'IDEP.

2) Plan stratégique de communication et de développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques : 410 000 €. Voir point 9 du présent compte-rendu.

3) Développement d'une stratégie « Digital Learning » pour la filière des Industries graphiques : 150 000 €. Voir point 7 du présent compte-rendu.

4) Soutien aux organismes partenaires de branche / formation des DEC et actions prioritaires : 400 000 €. Accompagnement du repositionnement stratégique des organismes de branche mobilisés pour la formation des demandeurs d'emploi ressortissants du secteur (en priorité) et l'élaboration d'une offre de formations prioritaires de branche.

5) Promotion des métiers et attractivité des secteurs : 150 000 €. Actions de communication et de promotion des métiers et des filières de formation : salon, forum emploi, congrès...

6) Etudes et actions : 150 000 €. Tous travaux d'études s'inscrivant dans les priorités définies par les branches (accords, CPNEFP, ...).

7) Diagnostics IDEP / Rendez-vous de l'IDEP : 150 000 €. Mise en œuvre de diagnostics individuels et/ou collectifs d'entreprises sur les volets RH, économiques, techniques. Organisations de séminaires de sensibilisation sur des thématiques développés par l'IDEP.

Après en avoir débattu :

- ***Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'élaboration du projet associatif tel que présenté pour un montant de 1 460 000 €, réparti sur les exercices 2016-2017-2018.***

11. Informations et questions diverses.

Modification calendrier : le Conseil d'administration initialement programmé le 13/12/2016 est reporté au 20/12/2016 à 15h30.

Aucune autre question ou remarque n'ayant été soulevée, le Président R. ANELOT remercie tous les participants et lève la séance 17h00.

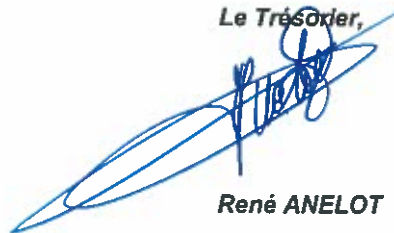
Approuvé, le 20 décembre 2016

Le Président,



Roger LECOMTE

Le Trésorier,



René ANELOT

